Conditions d'acceptation déchets mixtes (triables)

GIELEN
TRANSPORT
RECYCLAGE
CONTAINERS

Sont autorisés :

- ✓ Tous les déchets secs non-dangereux devant obligatoirement être triés séparément à la source.
  - Le papier/carton
  - Les déchets de bois (Uniquement bois A et B)
  - Les métaux
  - Les déchets textiles (Propres et secs)
  - Les pneus usagés (Pas dans un conteneur à roulettes, uniquement dans une benne)
  - Les gravats (Pas dans un conteneur à roulettes, uniquement dans une benne)
  - Les plastiques durs recyclables
  - Le polystyrène expansé, l'EPS (ISOMO)
- ✓ S'il s'agit d'un conteneur à roulettes : Comparables en nature et en dimensions (max. 1 m x 1m x 0,5 m) aux déchets ménagers triables

⚠ L'énumération ci-dessus des flux de déchets autorisés et de leur origine est limitative.

NE sont PAS autorisés :

- × Les films plastiques
- × Les PMC
- × Les verres
- × Les bâches agricoles
- × Les déchets animaux
- × Les déchets végétaux
- × Les déchets médicaux
- × Les produits et/ou substances dangereux/ses tels que feux d'artifice, récipients sous pression, appareils électriques et électroniques ou le bois C
- × Les pièces massives pouvant endommager les machines (broyeurs, bandes transporteuses, etc.)
- × Les liquides et produits pulvérulents
- × Les filets, rubans, cordes, enroulés ou non, pouvant atteindre une longueur totale > 4 m. Les matériaux d'une longueur totale < 4 m doivent pouvoir être broyés aisément.